

SEANCE DU 6 MARS 2015

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- Accepte les avenants n°1 aux marchés de travaux de l'école publique pour un montant supplémentaire de 338,31 € HT,
- Décide la pose d'une clôture pour remplacer le mur d'enceinte de l'école du bourg, composée d'un grillage blanc et de poteaux de couleur grenat,
- Décide d'attribuer une aide équivalente à 50 % du coût de la destruction d'un nid de frelons asiatiques , sur présentation d'une facture d'un professionnel, et dans la limite d'un montant de subvention de 100 €,
- Attribue une subvention à l'ADMR de La Caillère d'un montant de 550 €,
- Est informé, qu'en l'état, l'école de Pareds située en zone Uc du PLU ne peut pas être vendue pour une autre destination que scolaire, et, que pour y remédier il conviendrait de procéder à une révision complète du PLU mais que la prescription d'un PLU au niveau de la Communauté de Communes est toujours en cours de réflexion.